

2. Engagements spécifiques en matière de réduction des émissions de COV
- a) Les États-Unis mettent en œuvre, dans la ZGEP, des mesures de contrôle qui réduiront les émissions de COV, conformément à la section B, (revêtements pour réparation d'automobiles), à la section C (produits commerciaux et de consommation) et à la section D (enduits pour bâtiments), partie 59 du titre 40 du CFR.
- b) Les États-Unis mettent en œuvre, dans la ZGEP, des mesures de contrôle des polluants atmosphériques dangereux qui permettront aussi de réduire les émissions de COV, conformément à la partie 63 du titre 40 du CFR. Cette partie comprend les sections suivantes :
- Section M - Nettoyage à sec ;
 Sections F, G, H et I - NESHAP organiques dangereux (HON) ;
 Section GG - Industrie aérospatiale ;
 Section N - Chromage électrolytique ;
 Section L - Fours à coke : enfournement, circuits de la partie supérieure et de la porte ;
 Section O - Stérilisateurs commerciaux ;
 Section T - Nettoyants organiques de dégraissage ;
 Section R - Distribution d'essence (Phase 1) ;
 Section Q - Tours de réfrigération industrielles ;
 Section EE - Ruban magnétique ;
 Section Y - Travaux de chargement de navires ;
 Section DD - Travaux de récupération de déchets hors site ;
 Section CC - Raffineries de pétrole ;
 Section U - Polymères et résines I ;
 Section W - Polymères et résines II ;
 Section JJJ - Polymères et résines IV ;
 Section KK - Impression/édition ;
 Section X - Plomb de seconde fusion ;
 Section II - Construction navale et réparation de navires ;
 Section JJ - Meubles en bois ;
 Section XXX - Production de ferro-alliages ;
 Section III - Production de mousse souple de polyuréthane ;
 Section YY - MACT (*maximum achievable control technologies*) génériques ;
 Section DDD - Production de laine minérale ;
 Section HH - Production et transport du pétrole et du gaz naturel ;
 Section MMM - Production d'ingrédients actifs de pesticides ;
 Section GGG - Production de produits pharmaceutiques ;
 Section AA/BB - Engrais à base d'acide phosphorique/de phosphates ;
 Section PPP - Production de polyols de polyéther ;
 Section OOO - Polymères et résines III : résines aminiques et phénoliques ;
 Section LLL - Fabrication de ciment Portland ;
 Section LL - Production d'aluminium de première fusion ;
 Section TTT - Plomb de première fusion ;
 Section VVV - Installations publiques de traitement ;
 Section S - Pâtes et papiers (Incombustible), MACT I ;
 Section S - Pâtes et papiers, groupe de règles MACT III ;
 Section RRR - Aluminium de seconde fusion ;
 Section CCC - Décapage d'acier ;
 Section F - Synthèse de tétrahydrobenzaldéhyde ; et
 Section NNN - Fabrication de laine de fibre de verre.
- c) Les États-Unis mettent en œuvre, dans la ZGEP, des contrôles relatifs aux émissions des véhicules automobiles et aux moteurs à usage non-routier, tel que susmentionné à la Partie III.B(1) ci-dessus.